

PUBLIC

Redacted version of Annex I,
ICC-01/14-01/22-280-Conf-AnxI



Référence: REG-EOSS-2023-189

CONFIDENTIEL

Le Greffe de la Cour pénale internationale (« la Cour ») présente ses compliments au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine et a l'honneur de lui transmettre, en vertu de la règle 13 du Règlement de la procédure et de preuve, le document suivant dans le cadre de l'affaire *Le Procureur c. Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka* (ICC-01/14-01/22):

- Ordonnance relative à la notification par l'Accusation du retrait des charges portées contre Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka (ICC-01/14-01/22-276-Conf-tFRA).

La version originale en anglais a été transmise aux autorités centrafricaines par le Greffe le 17 octobre 2023.

Pour toute information complémentaire, les autorités centrafricaines sont invitées à prendre contact

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance de la République centrafricaine les assurances de sa très haute considération.

[Signature] le 18 octobre 2023

Ministère de la Justice, de la Promotion
et de la Bonne Gouvernance
Bangui